

Vote de crédits :

Le Conseil municipal

Vote les dépassements de crédits suivants sur l'ex^o 1950. Ch. III. Art. 7:

Contingent communal dépenses service dép.^{al}

contre l'incendie : 11.400 F.

RAP. Assurances 1949: 50 109^F.

RAP Factures électricité 1949: 3615 F.